



## 14ème législature

<b>Question N° : 887</b>	De <b>M. Éric Ciotti</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> >étrangers	<b>Tête d'analyse</b> >éloignement du territoire	<b>Analyse</b> > statistiques.
Question publiée au JO le : <b>17/07/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>23/10/2012</b> page : <b>5966</b>		

### Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'intérieur sur le nombre de mesures d'éloignement des étrangers du territoire français effectuées depuis le 15 mai 2012.

### Texte de la réponse

Il n'est pas possible de préciser le nombre de mesures prononcées à une date donnée au cours d'un mois déterminé et notamment à compter de la date indiquée dans la présente question. En effet, ces statistiques ne sont transmises par les préfetures qu'à l'issue de la période mensuelle révolue. Au mois de juillet 2012, 7 474 mesures d'éloignement ont été prononcées, contre 7 535 au mois de juin, 7 743 au mois de mai et 8 019 au cours du mois d'avril.